



Fréquence par commune des sinistres au titre des mouvements de terrain sur la période 1995-2019

Fiche indicateur ONRN

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1.0	01/12/2014	Version initiale pour la période 1995-2011
2.0	01/09/2015	Version mise à jour pour la période 1995-2012
3.0	25/01/2017	Version mise à jour pour la période 1995-2013
4.0	08/01/2018	Version mise à jour pour la période 1995-2014
5.0	18/03/2019	Version mise à jour pour la période 1995-2015
6.0	01/07/2020	Version mise à jour pour la période 1995-2016
7.0	01/07/2021	Version mise à jour pour la période 1995-2018
8.0	13/03/2023	Version mise à jour pour la période 1995-2019

Affaire suivie par

info@ccr.fr

bipcp.srn.h.dgpr@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Caisse Centrale de Réassurance

SOMMAIRE

1.	DÉFINITION.....	4
2.	PERTINENCE ET ÉCHELLE D'UTILISATION.....	4
3.	DONNÉES MOBILISÉES ET MÉTHODES.....	4
4.	LIMITES ET PRÉCAUTIONS.....	4
	a. Données	4
	b. Méthode.....	4
	c. Usage.....	4
5.	RÉSULTATS	5
6.	EXEMPLE D'UTILISATION.....	5
7.	LIENS AVEC D'AUTRES ANALYSES	5
8.	CONTACT.....	5
9.	FRÉQUENCE DES SINISTRES MOUVEMENTS DE TERRAIN PAR COMMUNE SUR LA PÉRIODE 1995-2019 (CARTE).....	6

1. Définition

Cet indicateur recouvre les fréquences moyennes des sinistres indemnisés par les assureurs au titre du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles pour le péril mouvements de terrain en France métropolitaine. Cet indicateur ne concerne que les biens assurés autres que les véhicules terrestres à moteur. La fréquence de sinistres est le rapport entre le nombre de sinistres et le nombre de risques assurés dans la commune.

2. Pertinence et échelle d'utilisation

L'échelle pertinente de lecture, d'interprétation et d'utilisation de cet indicateur est l'échelle nationale.

3. Données mobilisées et méthodes

Les données portefeuilles et sinistres qui servent à la production de cet indicateur sont collectées par CCR auprès de ses cédantes sous des formats détaillés sinistre par sinistre ou agrégés au niveau communal. Une fois collectées, ces données sont prétraitées et intégrées dans les bases de données de CCR.

Après intégration dans les bases de données de CCR, les sinistres sont rattachés aux périls associés en croisant les informations sur les sinistres (localisation, date de survenance et péril) avec la base de données CCR des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles. Seuls les sinistres rattachés à un arrêté de catastrophes naturelles sont exploités.

La base de données sinistres CCR ainsi constituée est de plus en plus représentative de l'ensemble du marché de l'assurance (en moyenne 50 %), selon l'ancienneté des exercices.

Afin de quantifier les données manquantes, pour chaque cédante et chaque exercice de survenance des sinistres, un test de comparaison entre le coût agrégé des sinistres collectés et la sinistralité comptable est effectué. Les données retenues suite à ce test sont extrapolées pour obtenir une répartition par périls de la sinistralité pour l'ensemble du marché de l'assurance.

Les données sur les portefeuilles d'assurance qui servent également à la production de cet indicateur sont collectées par CCR auprès de ses cédantes sous des formats détaillés risque par risque ou agrégés au niveau communal. Une fois collectées, ces données sont prétraitées et intégrées dans les bases de données de CCR.

Les bases de données CCR ainsi constituées sont de plus en plus représentatives de l'ensemble du marché de l'assurance, allant jusqu'à 90 %, selon l'ancienneté des exercices.

Les données de portefeuille et de sinistres sont ensuite croisées pour obtenir pour chaque commune la fréquence de sinistres sur la période 1995-2019, comme la moyenne des fréquences annuelles définies comme le rapport entre le nombre de sinistres et le nombre de risques assurés sur la commune.

4. Limites et précautions

a. Données

Malgré la part de marché significative prise en compte dans la base de données CCR, cet indicateur est estimé en fonction de l'échantillon des données disponibles à la date de sa production et ne reflète donc pas l'exakte réalité de la sinistralité. Les données de portefeuille et de sinistres sont extrapolées à l'ensemble du marché de l'assurance. Un indicateur de représentativité moyenne des données de sinistralité disponibles est fourni pour chaque commune.

Cet indicateur ne couvre pas les Outre-Mer.

b. Méthode

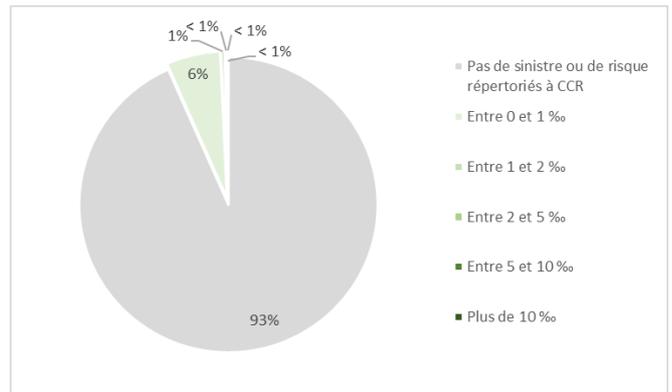
L'extrapolation nécessaire pour disposer d'une vision de la sinistralité pour l'ensemble du marché de l'assurance ajoute une incertitude à cet indicateur, d'où la fourniture sous forme de classes. A chaque mise à jour, chaque commune française peut changer de classe.

c. Usage

Cet indicateur est construit sur la base d'un faible historique et doit donc être utilisé avec précaution : des communes avec des faibles fréquences de sinistres sur la période 1995-2019 peuvent néanmoins être fortement exposées aux mouvements de terrain.

5. Résultats

Pas de sinistre ou de risque répertoriés à CCR	32 535 communes
Entre 0 et 1 ‰	2 047 communes
Entre 1 et 2 ‰	149 communes
Entre 2 et 5 ‰	90 communes
Entre 5 et 10 ‰	16 communes
Plus de 10 ‰	2 communes



6. Exemple d'utilisation

L'indicateur peut permettre de comparer des territoires entre eux vis-à-vis du risque mouvements de terrain d'intensité anormale sur la base des événements survenus depuis 1995, pour dégager des priorités d'actions de prévention.

7. Liens avec d'autres analyses

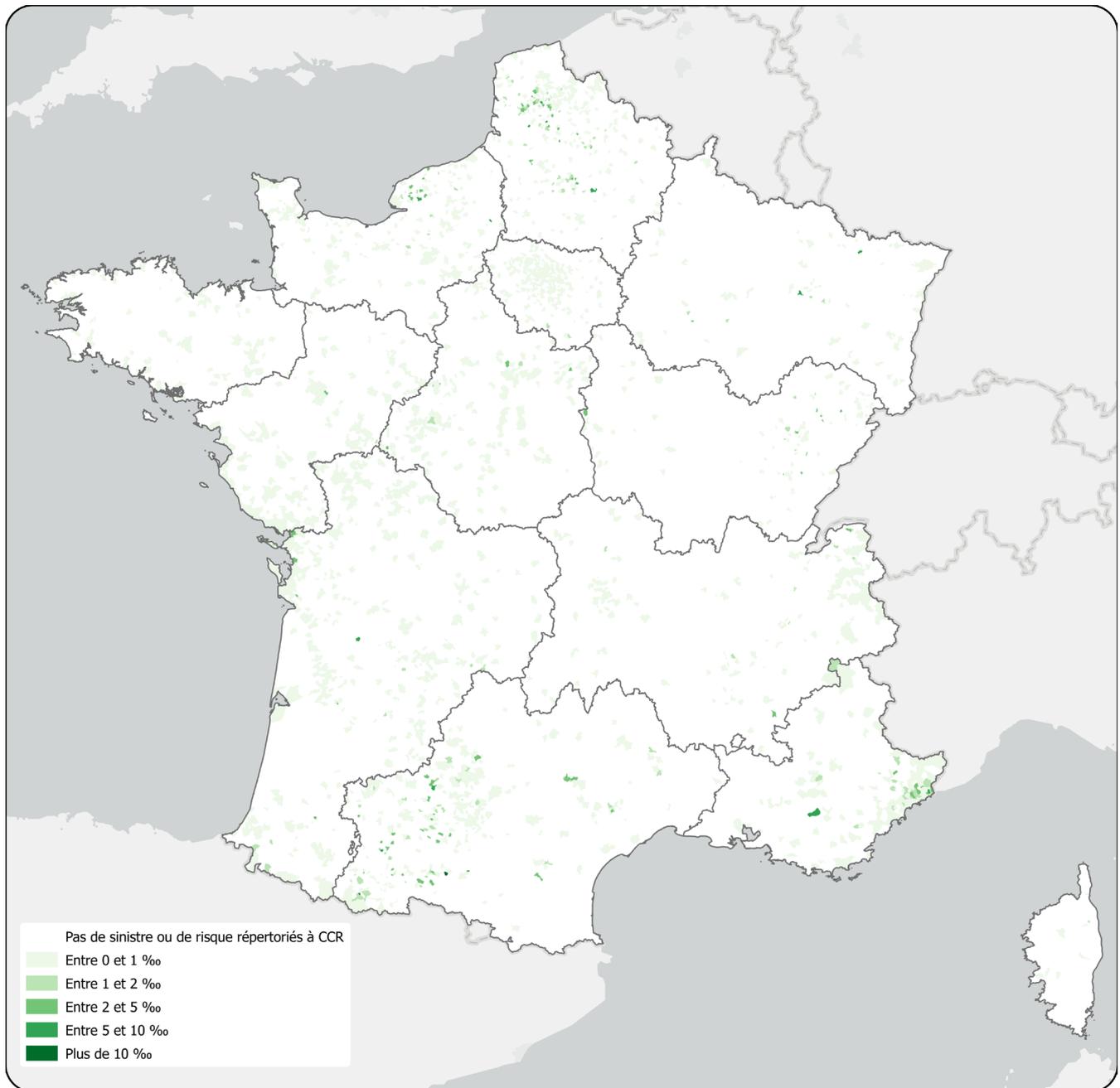
Pour les périls inondations, mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, mouvements de terrain et séismes :

- Nombre de reconnaissances Cat Nat par commune
- Coût moyen des sinistres par commune sur la période 1995-2019
- Coût cumulé des sinistres par commune sur la période 1995-2019
- Fréquence des sinistres par commune sur la période 1995-2019
- S/P par commune sur la période 1995-2019

8. Contact

Caisse Centrale de Réassurance
 157 boulevard Haussmann
 75008 Paris
info@ccr.fr

9. Fréquence des sinistres mouvements de terrain par commune sur la période de 1995-2019 (Carte)



Date de rédaction de la fiche indicateur

Mars 2023